fédération des services publics la cgt

ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DÉCEMBRE 2018

FONCTIONNAIRES ET AGENT.E.S NON TITULAIRES, TOUTES ET TOUS CONCERNÉ.E.S !

Depuis de nombreuses années, la question de la précarité de l'emploi dans la fonction publique territoriale (FPT) est une préoccupation prioritaire de la CGT. Si notre objectif est bien de lutter pour diminuer la part des agents non titulaires dans la FPT en revendiquant que le statut de fonctionnaire titulaire reste la norme dans la Fonction Publique, nous restons attentifs à la situation de nos collègues les plus précaires, subissant l'incertitude du renouvellement de leurs contrats.

Notre fédération et ses syndicats ont mené un certain nombre de luttes pour enrayer la précarité de l'emploi qui s'est installée durablement : près de 30 % dans nos collectivités territoriales. Tous nos efforts et les nombreuses batailles menées en territoire ont débouché bien souvent sur des protocoles d'accord plus favorables que ce que peuvent prévoir les lois (comme celle de Sauvadet) : quand la CGT agit contre la précarité, les luttes sont gagnantes !

En appelant à un élargissement significatif des recrutements par contrats, Edouard Philippe veut démanteler le statut général des fonctionnaires et accroître de façon indigne la précarité. Loin de vouloir résorber cette précarité et de donner des droits renforcés aux contractuels ou de permettre davantage de titularisations, le gouvernement cherche au contraire à l'accentuer. Ces mesures s'inscrivent bien dans la ligne directrice d'Emmanuel Macron, qui est de remettre en cause tous les droits collectifs, statuts, normes, au profit de l'individualisation et des rapports de gré à gré, facteurs aggravant l'exploitation du travail salarié.

Lorsque Macron-Philippe parlent de « souplesse dans le recrutement », c'est bien pour mettre en œuvre une politique de dérogation aux règles et aux normes afin d'engager les décisions du plan de privatisations « action publique 2022 ».

QUELQUES CHIFFRES :

Fin 2016 le rapport sur l'emploi dans la Fonction publique annonce :
Sur les trois versants :

- **260 000** contractuels ont été recrutés pour seulement 79 000 fonctionnaires ;
- **940 211** agents sont non titulaires,
+ 358 950 autres catégories comme par exemple les ouvriers d'Etat ou les assistant.e.s famili.ales.aux ,
+ 300 000 volontaires,
- soit un total de **1 599 161** agents non titulaires et **3 851 131** fonctionnaires.

La réalité des chiffres démontre qu'aujourd'hui, malgré le plan de titularisation « Sauvadet »,
28,05 % des agents sont non titulaires

Dans la Fonction publique territoriale :

- **364 199** agents non titulaires (19,2 %)
+ 62 436 assistant.e.s maternel.les et familiaux (3,3 %)
- **86 800** bénéficiaires de contrats aidés au 31 décembre 2014
- Soit un total de **513 435** agents non fonctionnaires, soit **27,09 %**
- **68 %** des femmes sont contractuelles (**58,7 %** seulement sont fonctionnaires)
- Les effectifs globaux dans la FPT ont chuté de 0,5 % ;

A la CGT, nous portons haut et fort la défense d'un vrai emploi statutaire car le Statut est l'outil que la République s'est donné pour garantir l'égalité de traitement des citoyens. Le principe d'une sélection par le concours assure l'égalité d'accès à l'emploi public et la neutralité du fonctionnaire. Par conséquent, le recours aux agents non titulaires doit rester dérogatoire et nous exigeons entre autres :

- **Le renforcement du Titre 1 du Statut de la Fonction publique** et la réaffirmation d'une Fonction publique unique, organisée en 3 versants, fondée sur le recrutement par concours ;
- **La création des cadres d'emplois nécessaires pour les missions nouvelles** ;
- **L'arrêt des suppressions de postes de titulaires** qui partent à la retraite;
- **De vrais plans de résorption de la précarité** partout et la titularisation immédiate de tous les agents non titulaires en catégorie C ;
- **La création d'équipes volantes titulaires** pour les remplacements des agents titulaires absents ;
- **La titularisation des agents non titulaires en priorité** sur ces emplois statutaires créés ;
- **Des droits renforcés pour les agents non titulaires** afin qu'ils accèdent à la formation professionnelle, notamment pour préparer les concours, par des moyens d'intervention nouveaux sur l'établissement des plans de formation dans les collectivités ;
- **Le renforcement des concours et de la formation professionnelle** par un financement du CNFPT à hauteur de 3 % ;
- **L'instauration des 32 heures** pour réduire le chômage et garantir des conditions de travail respectueuses des agents ;
- **L'accès pour toutes et tous à la Fonction publique** sans condition de nationalité ;
- **Le renforcement du contrôle de légalité sur les recrutements** ;
- **Le droit de regard sur l'évolution des effectifs de contractuels** dans les collectivités (registre des entrées et sorties)
- **La création d'une prime de précarité** à hauteur de 10 % comme dans le privé.

Élections professionnelles
Fonction publique territoriale
JE VOTE CGT
6 DÉCEMBRE 2018

POUR DÉFENDRE MES DROITS D'AGENT CONTRACTUEL, POUR DEVENIR TITULAIRE, POUR GAGNER DES DROITS NOUVEAUX POUR TOUS

JE VOTE CGT, LE 6 DÉCEMBRE 2018 !

FIER-E-S D'ÊTRE FONCTIONNAIRES

j'adhère !

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Courriel : ..... @ .....

Collectivité employeur : .....

À remettre à un militant CGT ou envoyer à :
Fédération CGT des Services publics | Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 88 20 — Email : fdsp@cgt.fr | Site Internet : www.cgtservicespublics.fr

Pour te syndiquer en ligne, scanne le Flashcode !